



Réseau Périnatal
de Champagne-Ardenne



Procédures d'appel

Procédure de conversation à 3

(Interne au CHU)

Demandeur

Receveurs (gynécologue-Pédiatres)

Pour faciliter les échanges avec le demandeur, écourter le temps d'échange et prendre des décisions concertées, il est souhaitable de mettre en place la procédure dite de « conférence » ou conversation à 3. Ceci peut se réaliser à partir de poste fixe ou portable « DECT »

1. Le demandeur appelle au 03.26.78.48.91

2. Mise en relation avec le receveur demandé via le numéro dédié pour chaque établissement

→ **L'ARM raccroche**

3. le receveur (gynécologue ou pédiatre de garde) prend en ligne le demandeur et appelle le 3^{ème} interlocuteur (gynécologue ou pédiatre de garde) en composant

→ Le poste du 3^{ème} interlocuteur précédé de **R** (R 7513 pour pédiatre)

→ Dès que le correspondant est en ligne faire **R 3**

→ **La conversation à 3 peut débuter**

→ Les communications sont enregistrées

(Avec certains téléphones TENOVIS, pour appeler la 3^{ème} personne appuyer sur double appel et le numéro du correspondant, puis ensuite avec les flèches ↓↑ faire OK sur conférence, la conversation à 3 peut débuter)